



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Province de Québec
Comté de Beauce-Nord
MRC de La Nouvelle-Beauce
Le 3 juillet 2019

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce, tenue le 3 juillet 2019, à 8 heures, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Sainte-Marie, située au 270, avenue Marguerite-Bourgeoys, à Sainte-Marie, où les maires suivants étaient présents, sous la présidence de M. Gaétan Vachon, maire de la Ville de Sainte-Marie et préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce :

<i>Olivier Dumais</i>	<i>Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon</i>
<i>Michel Duval</i>	<i>Municipalité de Sainte-Hénédine</i>
<i>André Gagnon</i>	<i>Municipalité de Saint-Bernard</i>
<i>Luce Lacroix, représentante</i>	<i>Ville de Sainte-Marie</i>
<i>Carl Marcoux</i>	<i>Municipalité de Saint-Elzéar</i>
<i>Clément Marcoux</i>	<i>Municipalité de Scott</i>
<i>Claude Perreault</i>	<i>Municipalité de Sainte-Marguerite</i>
<i>Carole Santerre</i>	<i>Municipalité de Saints-Anges</i>
<i>Jacques Soucy</i>	<i>Municipalité de Frampton</i>
<i>Réal Turgeon</i>	<i>Municipalité de Saint-Isidore</i>

Formant le quorum de ce conseil, malgré l'absence motivée de M. Réal Bisson, maire de la municipalité de Vallée-Jonction.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Mario Caron, est également présent.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le préfet demande un moment de réflexion et procède à l'ouverture de l'assemblée après la constatation du quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU que tous les membres du conseil sont présents à la suite d'une invitation faite par le préfet, M. Gaétan Vachon, en date du 19 juin 2019;

Il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par Mme Luce Lacroix et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier et établi comme suit :

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum*
- 2. Adoption de l'ordre du jour*
- 3. Contribution à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin pour une bande dessinée pour la lutte aux cannabis*
- 4. Adoption du rapport de la consultation publique du 17 juin 2019 concernant une augmentation d'unités animales porcines, municipalité de Saints-Anges*

15080-07-2019



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

5. Programme supplément au loyer (PSL) urgence
6. Fonds de développement des territoires (FDT) – Rapport d'activités et reddition de comptes pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

3. Contribution à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin pour une bande dessinée pour la lutte aux cannabis

ATTENDU que l'équipe des intervenantes et des intervenants en dépendance de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin considère important d'informer, sensibiliser et éduquer les jeunes face aux dépendances, dont le cannabis;

ATTENDU qu'afin d'atteindre ses objectifs, il y a lieu que ces jeunes développent leur sens critique afin d'être en mesure de faire des choix éclairés;

ATTENDU que pour ce faire, un projet de bande dessinée sur le sujet des dépendances est mis en place;

ATTENDU que le coût estimé de ce projet de bande dessinée est de l'ordre de 15 000 \$ à 20 000 \$;

ATTENDU que cette bande dessinée sera distribuée gratuitement aux jeunes de la 3^e à la 5^e secondaire de toutes les écoles de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon fait partie de la Commission scolaire des Navigateurs;

ATTENDU qu'il y a lieu de contribuer à cette initiative puisque les jeunes de l'école polyvalente Benoît-Vachon en bénéficieront;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Perreault, appuyé par M. Réal Turgeon et résolu à l'unanimité :

D'accepter de contribuer pour un montant de 4 000 \$ à même l'aide financière liée à la légalisation du cannabis accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

4. Adoption du rapport de la consultation publique du 17 juin 2019 concernant une augmentation d'unités animales porcines, municipalité de Saints-Anges

ATTENDU que l'entreprise 9184-3045 Québec inc. a déposé à la municipalité de Saints-Anges une demande de certificat d'autorisation en vue de passer d'un élevage de 91,4 unités animales, soit 400 porcs d'engraissement et 52 génisses (11 jours à 15 mois), à 276,6 unités animales en élevage mixte, soit 1 300 porcs d'engraissement, 530 brebis, 168 agneaux (22,4 à 47 kg), 112 agneaux légers (22,4 à 30 kg) et 10 béliers;

15081-07-2019



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU que ce projet nécessite une consultation publique puisqu'il s'agit d'une augmentation annuelle de phosphore reliée à un élevage porcin sur le territoire de la municipalité, laquelle augmentation se situera entre 9 200 kg P2O5/an et 10 200 kg P2O5/an;

ATTENDU que la municipalité de Saints-Anges a adopté la résolution n° 1905-094, laquelle mandate la MRC de La Nouvelle-Beauce pour tenir une assemblée publique concernant le projet d'élevage porcin de l'entreprise 9184-3045 Québec inc.;

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a formé une commission et que cette dernière a tenu l'assemblée publique le 17 juin 2019, à Saints-Anges;

ATTENDU que cette commission doit déposer son rapport de consultation, pour adoption par le conseil de la MRC, au plus tard 30 jours après l'expiration du délai de 15 jours durant lequel la MRC reçoit les commentaires écrits;

15082-07-2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Clément Marcoux et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce adopte, en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 165.4.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le rapport de consultation sur le projet de l'entreprise 9184-3045 Québec inc.

Qu'une copie vidimée soit transmise à la municipalité de Saints-Anges.

5. Programme supplément au loyer (PSL) urgence

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec a accordé des logements dans le cadre du Programme supplément au loyer (PSL) urgence, à la suite de l'inondation du 21 avril 2019;

ATTENDU que plusieurs personnes et familles ont perdu leur logement qui était à prix abordable lors de cette catastrophe;

ATTENDU que le logement est un service essentiel;

ATTENDU que certaines municipalités ont manifesté de l'intérêt pour soutenir financièrement des loyers par le PSL urgence;

15083-07-2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Carl Marcoux et résolu à l'unanimité :

D'indiquer à l'Office régional d'habitation de La Nouvelle-Beauce les manifestations d'intérêt suivantes pour des PSL urgence :

- Sainte-Marie : 1 unité
- Saint-Elzéar : 1 unité
- Scott : 1 unité
- Saint-Isidore : 3 unités
- Sainte-Hénédine : 1 unité
- Saint-Lambert-de-Lauzon : 10 unités
- Sainte-Marguerite : 1 unité



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

6. **Fonds de développement des territoires (FDT) – Rapport d'activités et reddition de comptes pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019**

ATTENDU qu'en vertu du Fonds de développement des territoires (FDT) adopté par le gouvernement du Québec, la MRC de La Nouvelle-Beauce dispose d'une aide financière pour promouvoir le développement de son territoire;

ATTENDU que la MRC doit annuellement produire un rapport d'activités et une reddition de comptes afin de répondre aux exigences de l'entente et ainsi obtenir le versement annuel des sommes indiquées à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Claude Perreault et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce entérine :

- ✓ Le rapport d'activités préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier.
- ✓ La reddition de comptes préparée par la technicienne en administration.

Pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 du Fonds de développement des territoires (FDT) et que ceux-ci fassent partie intégrante de cette résolution.

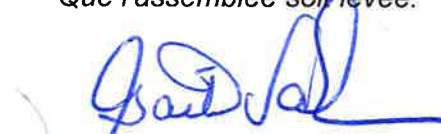
7. **Période de questions**

Aucune question.

8. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Jacques Soucy, appuyé par M. Carl Marcoux et résolu à l'unanimité :

Que l'assemblée soit levée.



Gaétan Vachon
Préfet



Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier



15084-07-2019

15085-07-2019